

## Pas capable d'être père, il exige d'être grand père, que faire ?

Par **betcgr**, le **06/10/2010** à **21:27** 

Bonjour,

Cela fait 15 ans que j'ai tourné le dos à mon père.

Pour diverses raisons.

Il est égocentrique, veut fonctionner en privé comme un patron, ramène tt à lui, a toujours raison et ce jusqu'à l'autodestruction de la famille mais cela ne le gène pas.

A un gros probleme avec l'argent et cherche par ts les moyens d'en soutirer à l'époque à son fils: moi.

Son salaire évoluant alors déjà autour des 5000€.

N'a pas tenu ses engagements du rôle de père jusqu'au bout puisqu'il a fallut me débrouiller pr manger lorsque j'étais étudiant (pas d'argent versé).

Mes parents ont fini par divorcer.

Lorsque j'ai commencé à travailler il a essayé de m'obliger à vivre chez lui et il m'a reclamé une pension alors que ma mère vivait à la limite du seuil de pauvreté de son côté. J'ai alors été chez elle et il a fallu insister pour que moi je lui donne une pension, elle n'en voulait pas...

Il s'est trouvée une compagne. Son fils à elle s'est sauvé parce qu'il n'a pas supporté l'attitude de mon père avec lui.

Cette compagne est également partie maintenant.

## Situation actuelle:

Marié depuis 9ans et heureux papa d'une belle crapule de tt juste 2 ans.

Vie épanouie et entourée d'amour pr chacun de ns 3.

Il est revenu à la surface et exige son droit de voir "son" petit fils.

Il n'a tjrs pas compris ses erreurs.

J'estime qu'il a failli à son devoir de père. Comment pourrait il être possible de le laisser s'immiscer de nouveau dans ma vie (notre vie à ts les 3) ?

Je veux simplement dire que mon père n'a pas été ce qu'il devait être. Il est pourtant extrèmement intelligent.

J'estime que du moment que tu décides d'avoir des enfants, TU TE DOIS DE TT FAIRE pour mener à bien ta mission de parents.

Il est têtu, borné et destructeur.

Son discours "tout ce qui est à toi est donc à moi" m'insupporte.

Je veux vivre simplement ma vie de famille de manière heureuse et donc sans lui.

Je ne souhaite que le meilleur pour MA famille et donc aussi pr mon fils.

Mon fils a sa famille autour de lui, des papis et mamies, tontons et tatas en veut tu en voila et grandit de manière harmonieuse.

Mais donc là, il tente de vouloir détruire ce que j'ai construit tt seul, sans son "aide". Il a un pouvoir d'argent très supérieur au mien et veut en jouer pour me faire fléchir. Maintenant il menace de manière déguisée de saisir la justice... A t'il le droit ?

Comment faire pr le voir disparaitre définitivement de nos vies ? Merci

## Par mimi493, le 06/10/2010 à 21:43

la loi confère aux grands-parents le droit d'avoir des relations avec leurs petits-enfants. En vous opposant à toute relation, vous vous exposez à ce qu'il saisisse le JAF et obtienne un droit d'hébergement un week-end par mois. Là, il sera seul avec votre enfant, vous n'aurez aucun contrôle.

Mieux vaut accepter des visites en votre présence.

Vous racontez une histoire conflictuelle mais sans plus, somme toute assez banale (l'homme qui se pose en chef de famille autoritaire, c'était encore la norme, il y a 40 ans et même encore aujourd'hui, c'est le cas dans beaucoup de famille où le mari est en déficit de virilité qu'il compense en tenant sous sa coupe sa famille). Vous n'avez, manifestement pas, assigné votre père pour obtenir une pension alimentaire, lorsque vous étiez étudiant. Il n'y a aucune violence, aucune maltraitance. Je doute à ce que ça suffise à obtenir que le grand-père n'ait aucune relation avec son petit-enfant, devant un juge.

Voyez avec votre avocat, si vous avez les "munitions" suffisantes pour argumenter devant le JAF.